



PROCES VERBAL DE LA REUNION

du 23 octobre 2019

PRESENTS : M. BLUTEAU Joël – Mme ROBIN Hélène - M. LEGERON Joël – Mme SURAUD Rose-Marie - Mme LIEHRMANN-DREUX Simone - Mme TEIXEIRA Andréia - M. SOULAINÉ Guy – Mme JUTARD Marinette – M. FLEURY Bastien

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- M. GIROUD Jean-Claude a donné pouvoir à M. BLUTEAU Joël
- Mme JOUBERTEAU Yolande a donné pouvoir à M. LEGERON Joël
- M. ROBIN Matthieu a donné pouvoir à Mme ROBIN Hélène
- Mme RASPIENGEAS Laëtitia a donné pouvoir à Mme LIEHRMANN-DREUX Simone

ABSENT :

- M. GUILLON Sébastien
- M. SAUVAGE Eric

SOMMAIRE

Election des secrétaires de séance.....	1
Approbation du procès-verbal du 18 septembre 2019	2
Subvention RASED (délibération n°2019-0113).....	2
Création d'un budget annexe lotissement route de Fontenay-le-Comte (délibération n°2019-0114)	2
Assujettissement du budget lotissement Route de Fontenay-le-Comte à la TVA (délibération n°2019-115).....	2
Avenant lot 3 – couverture sèche, extension de la salle socio-culturelle (délibération n°2019-116)	2
Choix de l'entreprise lot 1 – voirie et réseaux divers pour la construction de la boulangerie (délibération n°2019-117)	3
Sydev – effacement réseau Route de Fontenay-le-Comte (délibération n°2019-118)	3
Logements impasse Pelletier	3
Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) au titre de l'année 2019 (délibération n°2019-119).....	4
Infos déclarations d'intention d'aliéner	4
Questions diverses	5

Election des secrétaires de séance

Mme ROBIN Hélène et Mme MONNEREAU Léa ont été élues secrétaires de séance.

Monsieur le Maire précise que le point à l'ordre du jour « accord de principe Sydev effacement de réseau route de la Rochelle, Rue Nationale et Rue des Faienciers doit être modifié tel quel « accord de principe Sydev effacement de réseau Route de Fontenay-le-Comte ».

Approbation du procès-verbal du 18 septembre 2019

Le procès-verbal du 18 septembre 2019 a été approuvé à l'unanimité.

Subvention RASED (délibération n°2019-0113)

La Mairie de Mouzeuil-Saint-Martin (85) a envoyé un courrier pour informer la commune que celle-ci fait partie de leur RASED à compter de septembre 2019.

Afin de financer les dépenses de fonctionnement du RASED, il est demandé à ce que chaque commune verse à la commune de Mouzeuil-Saint-Martin au budget RASED une subvention de 1€ par élève de l'école publique maternelle et élémentaire. Le nombre d'élèves inscrits à l'école publique Jacques Prévert s'élève à 109 élèves. La subvention versée s'élèvera donc à 109 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 109 € à la Commune de Mouzeuil-Saint-Martin au profit du budget RASED.

Création d'un budget annexe lotissement route de Fontenay-le-Comte (délibération n°2019-0114)

M. le Maire informe le conseil municipal que les travaux du lotissement route de Fontenay-le-Comte ont démarré et qu'il convient de délibérer sur la création du budget 2019 de ce lotissement.

M. le Maire présente ce budget qui s'équilibre en fonctionnement et en investissement à 226 203,41 €.

Il rappelle les dépenses de travaux de viabilisation qui se répartit comme suit :

- Compte 6015 : acquisition du terrain (10 000 €)
- Compte 6045 : architecte (3 420€), géomètre (14 459,08 €), publication Médialex (1 395,25 €)
- Compte 605 : Sydev extension réseau (29 820 €), Sydev éclairage public (8 156 €), Vendée Eau (6 038,88 €), GRDF (4 494€), travaux de voirie COLAS (148 420,20 €)

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, mandate M. le Maire pour ouvrir le budget 2019 du lotissement « route de Fontenay-le-Comte ».

Assujettissement du budget lotissement Route de Fontenay-le-Comte à la TVA (délibération n°2019-115)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'assujettissement à la TVA du budget du Lotissement Route de Fontenay-le-Comte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'opter pour l'assujettissement à la T.V.A. du budget Lotissement Route de Fontenay-le-Comte.

Modification lot 3 - couverture sèche, extension de la salle socio-culturelle (délibération n°2019-116)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la publication de l'appel d'offres, une partie de la toiture a été omis dans le DPGF transmis aux entreprises.

L'entreprise COULON, choisie pour ces travaux a donc renvoyé le DPGF et l'acte d'engagement modifiés. Le montant des travaux de couverture sèche lot 3 pour l'extension de la salle socio-culturelle s'élève donc à 26 302,79 € HT.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer le nouvel acte d'engagement avec l'entreprise COULON pour le lot 3 – couverture sèche des travaux d'extension de la salle socio-culturelle.

Choix de l'entreprise lot 1 - voirie et réseaux divers pour la construction de la boulangerie (délibération n°2019-117)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'appel d'offres aux entreprises pour la construction de la boulangerie sur la RD938ter est terminé et que la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 14 octobre 2019.

Après analyse des offres par l'architecte, des demandes de régularisations ont été envoyées aux différents lots. Il convient donc de choisir l'entreprise pour le lot 1 – voirie et réseaux divers afin que les travaux puissent commencer.

Trois entreprises ont répondu :

- SOTRAMAT pour 46 513,60 € HT
- COLAS pour 34 611,85 € HT
- ATLANROUTE pour 50 263,76 € HT

Monsieur le Maire rappelle que l'estimation de base est de 35 662,95 € HT.

L'entreprise COLAS est la mieux disante. M. le Maire rappelle que c'est également l'entreprise qui fait les travaux au lotissement Route de Fontenay-le-Comte juste à côté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise COLAS pour le lot 1 voirie et réseaux divers pour la création de la boulangerie aux abords de la RD938ter pour un montant de 34 611,85 € HT.

Sydev – effacement réseau Route de Fontenay-le-Comte (délibération n°2019-118)

M. le Maire présente le plan d'avant-projet sommaire pour l'effacement du réseau Route de Fontenay-le-Comte. Le coût estimatif de ces travaux devrait être compris entre 49 400 € et 60 400 €. M. le Maire précise que le Sydev peut faire ces travaux en juin/juillet 2020 pour qu'il n'y ait pas besoin de recasser le trottoir après les travaux de la boulangerie.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire, à engager l'étude des travaux d'effacement réseau route de Fontenay-le-Comte pour que ceux-ci puissent être effectués en juin/juillet 2020.

Logements impasse Pelletier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le notaire Florent GROLLEAU de Chaillé-les-Marais a estimé les maisons situées 2 impasse Pelletier et 27 avenue de la Gare dont les locataires étaient intéressés pour l'achat. La première maison a été estimée à 105 000 € et la seconde à 90 000 €.

Seuls les locataires du logement situé au 2 impasse Pelletier ont fait une offre de prix à 83 000 €.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commission bâtiments s'est réunie et qu'elle a proposé de faire une offre à 90 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire une offre à 90 000 €.

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au titre de l'année 2019 (délibération n°2019-119)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies du Code général des impôts (CGI) ;

Vu le rapport n°2019-1 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 19 septembre 2019 relatif à la restitution de la compétence « Lutte contre les chenilles processionnaires du pin » et au déploiement de la compétence « Soutien et participation à toute action culturelle, sportive éducative en milieu scolaire (maternelle et primaire) concernant l'ensemble des écoles du territoire » ;

Par courrier électronique reçu le 3 octobre 2019, la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral a notifié son rapport au titre de l'année 2019, adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), lors de sa réunion du 19 septembre 2019. Ce rapport aborde la restitution de la compétence « Lutte contre les chenilles processionnaires du pin » et le déploiement de la compétence « Soutien et participation à toute action culturelle, sportive éducative en milieu scolaire (maternelle et primaire) concernant l'ensemble des écoles du territoire ».

Il est indiqué au conseil municipal qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du CGI, la Communauté de Communes verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.

Il convient de rappeler que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation. La CLECT établit et vote un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources, mais également, sur le montant des charges qui étaient déjà transférées à la communauté et celui de la fiscalité ou des contributions des communes qui étaient perçues pour les financer, dans un délai de neuf mois à compter du transfert.

Le 19 septembre dernier, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral a adopté son rapport au titre de l'année 2019. Au cours de cette séance, la commission a été invitée à se prononcer sur l'impact financier de la restitution de la compétence « Lutte contre les chenilles processionnaires du pin » et du déploiement de la compétence « Soutien et participation à toute action culturelle, sportive éducative en milieu scolaire (maternelle et primaire) concernant l'ensemble des écoles du territoire ».

Les conseils municipaux ont trois mois pour adopter le rapport de la CLECT qui leur est notifié par la Présidente de la CLECT, avant le 30 septembre de l'année, à la majorité qualifiée des conseils municipaux : deux tiers au moins des communes représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou inversement.

Monsieur le Maire soumet le rapport 2019 de la CLECT à l'appréciation du Conseil Municipal.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le rapport de la CLECT en date du 19 septembre 2019, tel qu'annexé à la présente délibération, portant sur l'évaluation des charges transférées au titre de la restitution de la compétence « Lutte contre les chenilles processionnaires du pin » et du déploiement de la compétence « Soutien et participation à toute action culturelle, sportive éducative en milieu scolaire (maternelle et primaire) concernant l'ensemble des écoles du territoire ».

Infos déclarations d'intention d'aliéner

Vente de PAGEAUD Sébastien – PAGEAUD Jessica ép. CAILLAUD – PAGEAUD Océane : pas de préemption

Vente de M. MARET Vincent et Mme NEGRET Lydie : pas de préemption

Vente de Mme BONNET Murielle : pas de préemption

Vente de M. BOSSEE Pascal : pas de préemption

Questions diverses

- Monsieur le Maire fait lecture des courriers de Mme GOUBIN Marie-José et Mme BERNIER Annick signalant que la communauté de communes aurait dû inviter à l'inauguration de l'antenne médicale Mme GOUBIN Marie-José, ancienne infirmière de la commune qui a participé à la création de l'antenne médicale et M. BERNIER Alain, ancien médecin de la commune.
Ces courriers seront transmis à la communauté de communes et M. le Maire fera une réponse.

- M. LEGERON Joël fait un point sur les travaux en cours sur la commune :
 - Les travaux de voirie sont presque terminés. Il reste la rue de la Grande Venelle car il y a eu des problèmes de fuite d'eau.
 - Les allées du cimetière sont faites
 - Le lotissement route de Fontenay-le-Comte dénommé Square Optat Gautron a été nettoyé.
 - La bâtiment route de la Rochelle a été démoli pour le futur lotissement. Le mur du fond va être crépi et le terrain va être grillagé tout autour.
 - Les travaux des logements dans le bâtiment de l'école ont pris du retard car l'entreprise de désamiantage a déposé le bilan.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau médecin va venir s'installer à l'antenne médicale d'ici 2020. Un jeune qui a déjà remplacé Dr SOUID.
- Monsieur le Maire informe que la communauté de communes doit mettre en place des points de regroupement pour la collecte des ordures ménagères. Ces points seront décidés en commission voirie.
- M. SOULAIN Guy informe qu'il a contacté M. ROBIN Matthieu, président de l'association Du Sport pour Tous afin de créer une section yoga/tai chi.
- Mme JUTARD Marinette tient à préciser qu'elle s'était excusée de ne pouvoir être présente au repas des anciens.
- M. le Maire propose de mettre en place une permanence pour la collecte des sapins, un samedi matin à l'espace déchets verts. M. BITEAU Marc présent dans le public et organisateur du service déchets verts précise qu'il y a entre 20 et 30 passages chaque samedi matin.

Fin : 21h30